



Avant-Projet
Éducatif
De Territoire
2013



Direction Education Jeunesse
VILLE DE NEVERS

SOMMAIRE

1. LE PROJET EDUCATIF LOCAL DE NEVERS

1.1 LES VALEURS EDUCATIVES A PARTAGER ET A PROMOUVOIR

1.2 LES EXIGENCES DE LA VILLE DE NEVERS

1.3 LES PRINCIPES D' ACTIONS

1.4 LES AMBITIONS EDUCATIVES

2. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2.1 PERIMETRE GLOBAL ET TERRITOIRES

2.2 LES PUBLICS

2.3 EMPLOI DU TEMPS ET SECTORISATION

2.4 COHERENCE EDUCATIVE ET COORDINATION GLOBALE

Le Projet Educatif Local de Nevers reste le cadre de référence pour la définition du Projet Educatif De Territoire.

1. Le Projet Educatif Local de Nevers

1.1 Les valeurs éducatives à partager et à promouvoir

La Ville de Nevers, s'appuie sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui définit l'éducation dans son article 29,

« L'éducation de l'enfant doit viser à :

- Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ; (...)
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone »

La Ville de Nevers souhaite que ses orientations soient appliquées dans le respect de plusieurs valeurs constituant les fondements républicains :

- **La laïcité** : l'égalité de tous doit être garantie, quel que soit l'origine, les croyances, l'ethnie, l'âge, l'appartenance sociale...
- **La démocratie** doit être favorisée afin d'encourager la participation des partenaires dans les choix et l'évaluation des objectifs, dans une logique de co-éducation
- **La solidarité** doit être développée pour
 - Mettre en œuvre des mécanismes de co-éducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant et s'appuyant sur la mixité et la mobilité sociale
 - Garantir
 - l'égalité d'accès aux loisirs en favorisant leur accessibilité financière et matérielle
 - l'égalité des chances de réussite pour tous dès le plus jeune âge
- **La mixité sociale** doit être visée : la diversité et la confrontation de la pluralité doivent favoriser l'ouverture aux autres, au-delà de l'environnement proche de l'enfant.
- **Le partage et le respect** : les orientations définies doivent être discutées avec l'ensemble des acteurs éducatifs afin de déterminer des valeurs communes, fondant les bases de leur action.

1.2 Les exigences de la Ville de Nevers

Le Projet Educatif Local s'appuie sur les principes suivants :

- Développer, améliorer l'articulation entre le temps scolaire et le hors temps scolaire
- Considérer l'enfant dans sa globalité : temps de vie, tranches d'âge, santé, physique...
- Renforcer, soutenir le partenariat, le travail en réseau, le partage du travail éducatif
- Reconnaître et renforcer la place des parents
- Favoriser l'accès pour tous aux activités culturelles, sportives, aux loisirs éducatifs
- Mettre en cohérence les actions à l'échelle du territoire en tenant compte des spécificités des secteurs géographiques
- Garantir la qualité des activités proposées
- Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant

1.3 Les principes d'action

Pour la mise en œuvre de son Projet Educatif Local, la Ville de Nevers s'appuie notamment sur les **dispositifs nationaux proposés par ses partenaires institutionnels**, et notamment :

- Le Contrat Enfance Jeunesse
- Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

La Ville de Nevers articule également son action en lien avec **les partenariaux locaux** qu'elle a pu tisser, comme :

- les diverses chartes signées avec l'Education nationale, et notamment :
 - la charte des ATSEM
 - la charte informatique
- les conventions de partenariat avec les associations locales

Par ailleurs, la Ville de Nevers souhaite voir évoluer **ses modalités d'intervention** et s'appuie pour cela :

- sur une évolution de la structuration de l'intervention publique sur le territoire de Nevers
- sur une réorganisation de l'intervention municipale afin
 - d'assurer la cohérence et l'harmonisation des actions menées à l'échelle du territoire communal
 - de garantir l'égal accès à tous les jeunes

1.4 Les ambitions éducatives

Ambition 1 - Permettre à chaque enfant de construire son parcours éducatif individuel et collectif

Objectifs : - Développer l'articulation des temps de l'enfant dans une logique de

co-éducation

- Encourager l'accès à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques, environnementales...)
- Favoriser l'équité d'accès aux pratiques

Ambition 2 - Développer l'apprentissage du vivre ensemble

Objectifs : - développer la mixité sociale et culturelle

- Offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de la vie collective
- Soutenir l'éducation au choix et à l'écoute de l'autre
- Expliquer et transmettre les règles collectives
- Promouvoir et participer à des actions d'échanges et de coopération internationale

Ambition 3 - Promouvoir l'innovation éducative pour s'adapter aux besoins des enfants et des jeunes

Objectifs : - Expérimenter de nouvelles formes d'actions éducatives

- Développer des secteurs d'animation innovants
- Favoriser les réseaux de coopération éducative

Ambition 4 - Faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique

Objectifs : - Structurer le partenariat éducatif à l'échelle locale

- Encourager les passerelles entre les dispositifs existants ou à venir
- Poursuivre la qualification et la mobilité des équipes éducatives
- Redéfinir le maillage du territoire dans le cadre d'une logique « Ville »

Ambition 5 - Agir en faveur du développement de l'enfant et du jeune en intégrant la santé comme axe de prévention

Objectifs : - Agir pour la prévention des conduites à risques

- Soutenir les actions en lien avec la santé
- Poursuivre les actions d'éducation nutritionnelle

2. Le Projet Educatif De Territoire

2.1 PERIMETRE GLOBAL ET TERRITOIRES

Le Projet Educatif De Territoire est un outil à l'échelle de la commune de Nevers et concerne l'ensemble des écoles publiques de la Ville.

Il a vocation à être décliné et précisé plus localement en rapport avec les projets d'écoles et/ou de RRS.

2.2 LES PUBLICS

Nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publics de Nevers : **2 831**

- 14 écoles maternelles :
 - 48 classes
 - 1 094 élèves
- 15 écoles élémentaires
 - 81 classes
 - 1 741 élèves (dont 114 élèves en CLIS et CLE répartis en 9 classes)

2.3 EMPLOI DU TEMPS ET SECTORISATION

Conformément au Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, un nouvel emploi du temps est déterminé pour l'ensemble des écoles publiques de Nevers.

Il sert de cadre de référence et pourra faire l'objet d'un aménagement de l'horaire de fin de matinée et de début d'après-midi, dans la limite d'un quart d'heure et dans le respect d'une pause méridienne d'une durée de deux heures.

	7h30	8h30	11h45	13h45	16h	16h30	18h30	
TROIS jours dans la semaine		garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire		garderie	
	7h30	8h30	11h45	13h45	14h45	16h00	16h30	18h30
UN jour dans la semaine		garderie	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	parcours éducatif		garderie
	7h30	8h30	11h45	12h30	13h30	18h/18h30		
MERCREDI		garderie	temps scolaire	garderie	restauration scolaire	accueil de loisirs associatif		

Afin de faciliter l'adaptation des organisations familiales à cet emploi du temps, la Ville de Nevers propose plusieurs nouveaux services le mercredi :

- Une garderie de 11h45 à 12h30.
- Une restauration scolaire de 11h45 à 13h30.
- Une liaison directe avec les accueils de loisirs à 13h30.

Dans ce nouveau contexte d'aménagement des temps de vie de l'enfant, s'appuyant sur l'expérimentation menée à l'école Pierre Brossolette depuis septembre 2010, la Ville de Nevers souhaite mettre en œuvre un temps d'activité spécifique hebdomadaire et accessible gratuitement à chaque enfant scolarisé : **le parcours éducatif**.

Objectifs :

- Contribuer à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Encourager les pratiques culturelles et socioéducatives
- Favoriser l'ouverture sur la cité et l'environnement citoyen
- Valoriser le tissu local et associatif

Ce parcours éducatif est mis en place un jour par semaine dans chaque école suivant une sectorisation :

SCHEMA SECTORISATION PERISCOLAIRE 2013/2014

Secteur	Jour	Ecoles	Eff mater	Eff élém	Total eff
---------	------	--------	-----------	----------	-----------

LUNDI	OUEST	Lund	63		
		Camus Maternelle	68		
		Jules Ferry	105	199	
		Camus A		139	
		Camus B		104	
		Total	236	442	678
		Nb Ecoles	3	3	6

MARDI	NORD	Blaise Pascal	83	140	
		Alix Marquet	72		
		Victor Hugo		127	
		Georges Guynemer	86	124	
		Lucette Sallé	77	102	
		Total	318	493	811
		Nb Ecoles	4	4	8

JEUDI	CENTRE	Barre/Manutention		145	
		Oratoire	66		
		André Cloix		79	
		Loire		36	
		Chaumière	87		
		Rotonde	82	123	
		Total	235	383	618
		Nb Ecoles	3	4	7

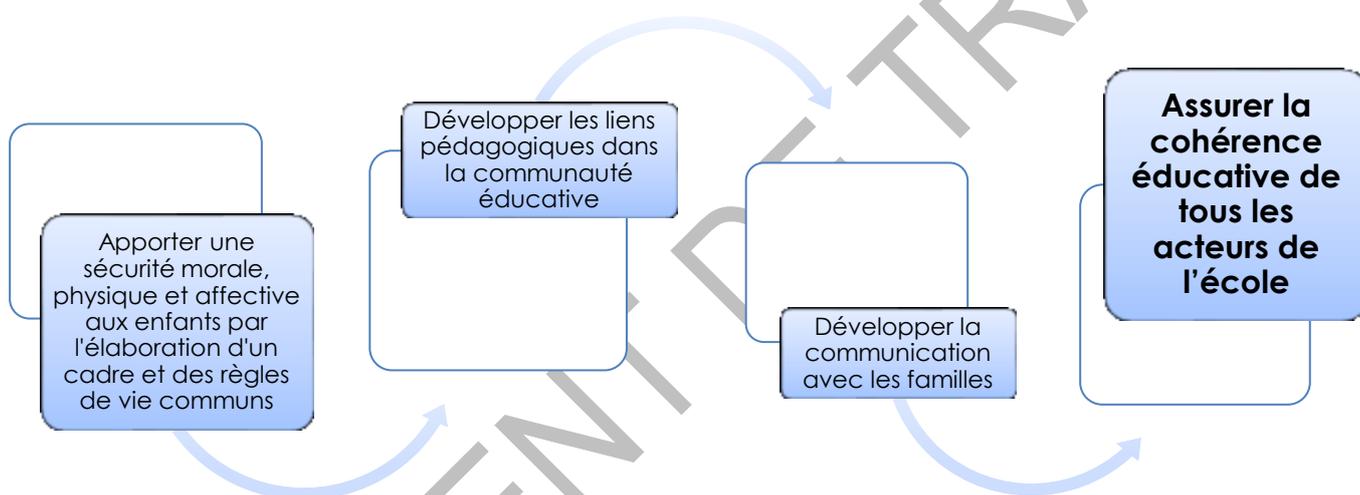
VENDREDI	EST	Mouësse	75	114	
		Brossolette	106	108	
		Jean Macé	53	108	
		Claude Tillier	69	90	
		Total	303	420	723
		Nb Ecoles	4	4	8

Par souci d'équité, cette sectorisation hebdomadaire fera l'objet d'une rotation chaque année.

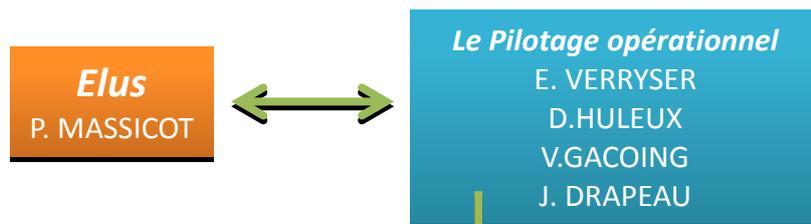
2.4 COHERENCE EDUCATIVE ET COORDINATION GLOBALE

Ce projet s'inscrit résolument dans une démarche collaborative où tous les adultes qui, dans la diversité de leurs statuts et de leurs missions, interagissent avec les enfants, sont considérés comme coéducateurs de l'enfant.

Par l'échange d'informations, la réflexion partagée, le travail en commun et la création d'outils, La Ville de Nevers souhaite renforcer le partenariat permettant à cette communauté éducative de remplir ses missions le plus pertinemment possible :



Dans cette démarche, la mise en œuvre d'une coordination sectorisée des parcours éducatifs s'accompagne d'une volonté d'élargir cette « synchronisation » à l'ensemble des temps périscolaires gérés par la Ville.



Objectif de la coordination globale :

Assurer la cohérence éducative de tous les acteurs de l'école sur les temps périscolaires.

- Coordinateur des Activités Périscolaires :

- *Coordination générale*
- *Qualité éducative*
- *Interface entre les structures*
- *Lien avec les partenaires*
- *Suivi / évaluation du dispositif*

- 4 Coordinateurs Périscolaires de sites :

- *Proximité – Logistique - Gestion du quotidien*
- *Etre ambassadeur de la politique éducative de la ville auprès des enseignants et des parents et constituer un interlocuteur privilégié*
- *Coordonner les intervenants sur les parcours éducatifs*
- *Accompagner les personnels municipaux sur les pauses méridiennes et garderies*
- *Participer au suivi et à l'évaluation des dispositifs*

L'équipe éducative

DEJ	DAS	DAC	DEU	DEA	ASSOC

SCHEMA COORDINATION PERISCOLAIRE 2013/2014

Coordination	Jour Parcours Educatif	Ecoles
Coordinateur site 1	LUNDI	Lund
		Camus Maternelle
	MARDI	Alix Marquet
		Victor Hugo
	JEUDI	Oratoire
		André Cloix
		Loire
VENREDI	Brossolette	
Coordinateur site 2	LUNDI	Jules Ferry
	MARDI	Blaise Pascal
	JEUDI	Chaumière
	VENREDI	Jean Macé
Coordinateur site 3	LUNDI	Camus A
	MARDI	Georges Guynemer
	JEUDI	Barre/Manutention
	VENREDI	Claude Tillier
Coordinateur site 4	LUNDI	Camus B
	MARDI	Lucette Sallé
	JEUDI	Rotonde
	VENREDI	Mouësse